

Marc Cools: « Bonne gouvernance locale et citoyenneté active sont les meilleures garanties pour permettre le changement en Ukraine »

18 mai 2017 - Kharkiv (Ukraine) – S'adressant à 30 conseillers municipaux des régions de Dnipropetrovsk, Donetsk, Kharkiv et Lugansk, Marc Cools, Rapporteur sur la démocratie locale et régionale en Ukraine (Belgique), a présenté les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et a souligné la nécessité, entre autres, de renforcer la mise en œuvre du principe de subsidiarité en Ukraine. Yuliya Svitlychna, Vice-Présidente du Congrès (Ukraine) a souligné pour sa part que : « La décentralisation assure le transfert de ressources financières et de pouvoirs au niveau local, renforçant ainsi la responsabilité des conseils municipaux. Parmi les réformes actuellement en cours en Ukraine, c'est l'une des réussites du gouvernement ».

Le rôle et les responsabilités des conseillers locaux, le processus de fusion des collectivités en cours ainsi que la transparence et la participation des citoyens à la prise de décision ont été les principaux sujets débattus au cours de cet atelier de trois jours organisé par le Congrès à Kharkiv. Les participants ont également pu échanger avec Andrew Boff, membre de la Grande assemblée de Londres (Royaume-Uni), sur les stratégies de mobilisation des citoyens au niveau local.

Cet atelier a été organisé du 16 au 18 mai, dans le cadre du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine », qui fait partie du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2015-2017.

L'Ukraine a adhéré au Conseil de l'Europe le 9 novembre 1995 ; elle a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 11 septembre 1997 et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale le 2 septembre 2014. Les Etats qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose aux Etats de veiller à l'exercice effectif d'un nombre minimum de droits et de principes qui constituent le fondement européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe garantit le respect de ces principes.

Contact:

Marité Moras, Chef d'unité, Département de la coopération et des relations extérieures, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Tél.: +33 3 88 41 22 33

Svitlana Gryshchenko, Chef de Projet, Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev, Tél: +380 50 45 23 118